

Nom:..... Prénom:.....

Adresse:.....
.....

Tél. Mail:

N° d'urgence:.....

Date:..... Signature* :

*En signant ce document je confirme agréer au règlement ci dessous!



Règlement intérieur du Poney Club de La Gambade

Réinscriptions et nouvelles inscriptions

Les réinscriptions et les nouvelles inscriptions pour la rentrée se font par écrit auprès de Céline Rosset

Pratique de l'équitation

Le port de la bombe, de bottes (ou de bottines avec mini chaps) est obligatoire.

Le port du gilet est conseillé (cependant attention aux gilets mal adaptés)

Pour le bon déroulement des leçons, il est indispensable d'arriver au minimum 30 minutes avant le début de la leçon afin que l'élève prépare son poney et que le cours démarre à l'heure (sauf pour les leçons de niveau 'débutant' pour lesquelles les poneys seront préparés à l'avance par les moniteurs)

Dès son arrivée, l'élève prodigue les soins obligatoires à sa monture (sauf les cavaliers débutants = facultatif). La place de pansage doit être balayée avant de se rendre en cours et tout cavalier absent au début de la leçon (prêt à monter en selle) pourra être refusé par le moniteur

Abonnements

Les abonnements sont nominatifs, non transmissibles et non remboursables. Ils doivent être payés avant la 1ère leçon, faute de quoi l'élève ne sera pas admis aux cours

Absences et rattrapage d'une leçon excusée par certificat médical

Les absences sont facturées et les leçons manquées ne sont pas récupérées, sauf sur présentation d'un certificat médical. Dans ce cas, la leçon sera rattrapée dans un autre cours, selon accord avec le moniteur

Attention : le certificat médical ne dispense pas d'avertir Céline de l'absence (téléphone, SMS ou e-mail)

Ordre et propreté

Seuls les propriétaires et les demi-pensionnaires sont autorisés à laisser du matériel en permanence au Poney Club. Ce matériel doit être rangé correctement dans les armoires prévues à cet effet. Les autres élèves doivent emporter leur matériel à domicile après chaque leçon. Le Poney Club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte

Lorsque les poneys sont attachés à l'extérieur (hors du box), les élèves sont priés de ramasser les crottins et de balayer leur place de pansage

Des poubelles sont à disposition pour jeter les déchets (bouteilles en plastique, lingettes, mouchoirs, papiers divers, etc.)

SVP ne pas jeter les déchets dans les brouettes à crottins ni dans le fumier!

Il est strictement interdit de donner à manger aux poneys et aux chevaux.

Les récompenses ne peuvent être distribuées qu'avec l'accord préalable d'un moniteur

Pour des raisons de sécurité et par respect envers nos amis poneys et chevaux, il est interdit de courir et de crier dans les écuries. Lors des repas des chevaux (distribution du grain), s'abstenir de déranger les poneys ou de pénétrer dans les box

Les parents et/ou amis occupant le Club House (hacienda) durant une leçon sont priés de ne pas faire de bruit ou de gestes brusques pouvant effrayer les poneys et les chevaux. Eviter par exemple de déplacer les tables ou de crier !

Merci aux parents ou accompagnateurs de surveiller les enfants afin que ces quelques règles élémentaires soient respectées !

Pour toutes autres informations, vous pouvez consulter : www.lagambade.com, ou téléphoner à Céline au numéro : **079 489 94 42**